TOTAL S.A.

Déclaration au titre de l'article 223-16 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers

Date	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote exerçables en Assemblée Générale
30 avril 2015	2 396 220 131	2 418 160 851

Le nombre total des droits de vote attachés à ces 2 396 220 131 actions s'élève à 2 627 750 722 droits de vote (dénommés « droits de vote théoriques »), s'il est tenu compte :

- de 200 662 536 droits de vote attachés aux 100 331 268 actions détenues par des filiales de TOTAL S.A. qui ne peuvent être exercés en Assemblée Générale en vertu de l'article L.233-31 du Code de commerce,
- de 8 927 335 droits de vote correspondant aux 8 927 335 actions détenues par TOTAL S.A. privées de droits de vote en vertu des articles L.225-111 et L.225-210 du Code de commerce.